

Edito

Voici un an, rappelez-vous, le virus de Schmallenberg sévissait dans nos élevages, les cadavres d'animaux affluaient dans notre salle d'autopsie et les prélèvements se bouscuaient au portillon des laboratoires...

Depuis, la résistance - naturelle - s'est organisée chez nos braves bovins et ovins, voilà l'ennemi mis à l'ombre et nettement plus discret cet hiver, heureusement...

Si ce n'est donc la découverte d'un foyer de tuberculose en décembre dernier et plus récemment du dernier foyer de brucellose - lié aux précédents - avec leurs conséquences malheureuses pour tous les éleveurs concernés dans les deux cas, il fait donc, sanitaire parlant, plutôt calme dans nos campagnes jusqu'à présent... La situation est sous contrôle.

C'est, soignons-le, grâce au screening hivernal que ce foyer secondaire de brucellose a été levé. La vache positive a été repérée, avant qu'elle ne devienne dangereusement excrétrice, par exemple et entre

autres, via un avortement.

Si par ailleurs le test brucellose à l'achat n'est plus obligatoire, il reste vivement recommandé, au même titre que le « Kit achat » intégrant l'IBR, la BVD, la néosporose et la paratuberculose.

Sur cette dernière maladie, nous rappelons l'information déjà donnée en novembre dernier. Un troupeau sur trois est infecté, il faut le garder à l'esprit. Les premières tendances observées à la suite de notre action « paratuberculose » à l'Arsia confirment que c'est un réel problème en wallonie. Nous ne manquerons pas de vous les détailler au terme des analyses en cours.

Le secteur laitier quant à lui et son groupe de travail se mobilisent toujours davantage de manière proactive pour améliorer la durabilité de la production du lait. La santé des animaux ayant un impact direct sur la qualité du lait, et en cas de zoonoses sur la sécurité alimentaire également, il promeut et met en place des mesures sanitaires

diversifiées, parmi lesquelles le plan de contrôle de la paratuberculose. L'initiative est heureuse mais invitera très vraisemblablement à un renforcement de la vigilance sanitaire chez les producteurs laitiers.

Nous nous réjouissons dès lors de l'augmentation des participants à ce plan.

D'autres solutions complémentaires existent, tel que notre plan de lutte. Sachez

qu'il n'est pas trop tard et au besoin, ne manquez pas ces dernières semaines importantes : les animaux sont à l'étable et peut-être d'autres analyses (IBR, BVD,...) restent - elles à réaliser ?

L'Arsia reste à votre disposition pour toute question tant sanitaire qu'administrative.

Bonne lecture,
Jean Detiffe, Président de l'Arsia



La photo du mois

C.P.: Didier Vanmolekot - <http://d-vanmolekot.e-monsite.com/>

Au fil des tournées dans les fermes, notre chauffeur Didier Vanmolekot saisit en quelques clics les portraits typiques de notre belle Wallonie. Voici le premier d'une longue série...

Lutte contre la Paratuberculose

Participation à la campagne 2012/2013

Nous enregistrons actuellement à l'Arsia 262 nouveaux éleveurs inscrits au plan de contrôle et deux fois plus (72 précisément) qu'en 2011 au plan de lutte.

Nous vous rappelons ci-dessous les grandes lignes de ces deux plans complémentaires, le **plan de contrôle** proposé par le secteur laitier et géré par l'Arsia, le **plan de lutte** proposé et géré par l'Arsia.

En s'inscrivant à l'un des deux et/ou aux deux, tous ces éleveurs ont décidé de s'attaquer au problème de la paratuberculose.

Pourquoi pas vous ? Et davantage

encore si votre élevage rencontre des problèmes sanitaires : diarrhée persistante sans réponse au traitement, sans fièvre ni perte d'appétit, amaigrissement, mort, ...

Faites appel à votre vétérinaire sans plus tarder, nous pouvons ensuite, avec sa collaboration, vous aider en proposant un plan de lutte adapté... Il est encore possible de s'inscrire !

Ne l'oubliez pas ! L'infection par la paratuberculose est considérée comme un vice rédhibitoire. Les éleveurs ont donc la possibilité d'annuler l'opération d'achat ou d'échange d'un animal, si une analyse désigne ce dernier « infecté » !

Infos Paratuberculose ?

Contactez notre vétérinaire consultante, le Dr Marie-Laure Doppagne
Par tél. : 04/239 95 02 ou par mail : marielaure.doppagne@arsia.be

Pour lutter, 2 plans complémentaires possibles

Plan de contrôle de l'industrie laitière
Connaître le niveau d'infection du lait en spéculation laitière
Contrat de minimum 3 ans + Dépistage sur les vaches laitières > 30 mois

Analyses sur le LAIT

- Via le contrôle laitier (par le Comité du lait, via 3 contrôles laitiers)
- Via le vétérinaire

Analyses sur le SANG

- Via le vétérinaire
- Réalisation d'un test ELISA : technique « indirecte » basée sur la détection des anticorps dans le sang ou dans le lait. Faible sensibilité (risque important de résultats faux négatifs).

Tarif préférentiel via le Fonds de Santé et la caisse mutuelle : 0,75 € HTVA par test ELISA*

Plan de lutte

de l'Arsia
Connaître le niveau d'infection du troupeau en spéculation mixte
Contrat de minimum 3 ans + Dépistage sur les vaches laitières > 24 mois

Analyses sur le LAIT ou le sang

Contrôle bactériologique annuel du troupeau

- Via le vétérinaire : prélèvement de matières fécales
- Réalisation d'un test PCR : technique de mise en évidence « directe » de l'ADN de la mycobactérie. Sensibilité plus importante.

Tarif préférentiel via la caisse mutuelle :

8,5 € HTVA par test PCR* (Province de Hainaut : gratuit)

Visite d'exploitation, Suivi et mise en place des mesures de lutte pour l'assainissement du cheptel par le vétérinaire « conseil » de l'ARSIA.

La Leptospirose bovine

Signes discrets, avortements, veaux faibles, ... une maladie bien présente en Wallonie

*La leptospirose bovine, due à la bactérie *Leptospira hardjo*, est une maladie qui affecte les bovins de tout type, ne provoquant le plus souvent que peu de signes cliniques, mais susceptible de se manifester par des avortements, la naissance de veaux faibles ou mort-nés, des chutes brutales de production laitière souvent accompagnées d'épisodes de mammites, de problèmes de fécondité et d'infections rénales.*

Le bilan de la leptospirose peut donc être très lourd sur un plan économique.

Elle est également transmissible à l'homme, constituant non seulement une zoonose mais aussi une « maladie professionnelle » connue sous le nom de « fièvre des trayeurs » parce que plus fréquente chez ces derniers, en contact étroit avec leurs animaux à l'occasion de la traite.

Quelle sont les observations de l'ARSIA relatives à la leptospirose en Wallonie ?

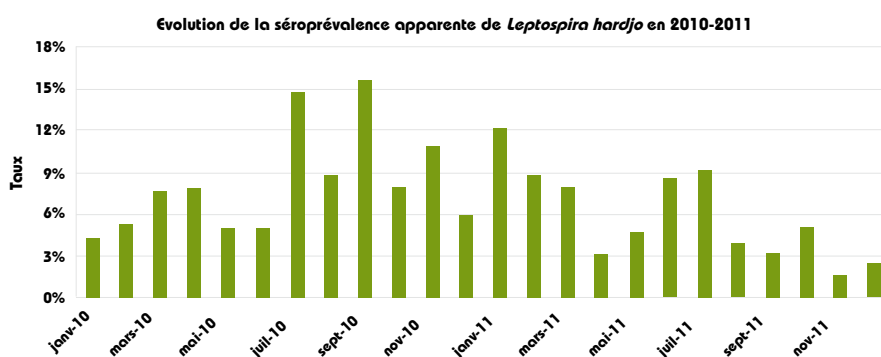
Une première enquête épidémiologique conduite par l'ARSIA dès 2006 avait objectivé le caractère endémique de l'infection dans les cheptels wallons, le plus souvent cependant, avec un niveau de positivité faible (voir Arsia Infos n°40, mars 2007).

Grâce aux analyses du Protocole Avortement officiel financé par l'AFSCA et aux éléments de l'enquête épidémiologique de l'ARSIA lors d'avortements, une série d'informations intéressantes sont disponibles.

1. Importance de la leptospirose dans le cheptel wallon

Dans le cadre du Protocole Avortement officiel, les anticorps dirigés contre *Leptospira hardjo* ont été recherchés dans le sang de la mère avortée. Au cours des années 2010 et 2011, environ 7% des mères ayant avorté étaient séropositives vis à vis de *Leptospira hardjo* (voir graphique 1).

En outre, **1 troupeau sur 8** (12.5%) peut être considéré comme **exposé** à cette maladie du fait qu'au moins une femelle avortée a été diagnostiquée positive à *Leptospira hardjo*.



Toutefois, le fait que **la mère avortée soit séropositive** ne permet pas de conclure que *Leptospira hardjo* est la cause de l'avortement... Il faut plutôt interpréter cette analyse comme **un signe d'appel au niveau du troupeau**. C'est pour confirmer cela qu'un échantillon de lait de tank est maintenant demandé lorsqu'il est disponible, pour vérifier le niveau d'exposition du troupeau concerné.

En vue d'évaluer le rôle exact des leptospires dans le cadre des avortements, l'ARSIA a réalisé de nombreux travaux dont une étude en janvier 2012 visant à mettre en évidence la présence de *Leptospira* sp.

par la technique PCR, directement dans les tissus des avortons.

Ainsi l'agent responsable de la leptospirose a été mis en évidence dans environ 1% des fœtus étudiés. Ce taux peut paraître négligeable à première vue mais il n'en est rien ! Bien au contraire, si on compare ces résultats à ceux de la BVD reconnue comme une cause majeure d'avortements en Wallonie, on se rend compte que le virus de la BVD n'a été mis en évidence « que » dans 2.74% des avortons en 2010-2011. Pour cette raison, la recherche de la leptospirose par PCR est incluse dans le Protocole Avortement « étendu » mis en place par l'ARSIA depuis le 1^{er} janvier 2013.

Si les observations de cette étude préliminaire se confirment, la leptospirose pourrait bien s'octroyer la 7^{ème} place au hit-parade des agents responsables d'avortements en Wallonie.

2. L'eau d'abreuvement au pâturage est un facteur clé

Grâce à la participation massive d'éleveurs et de vétérinaires praticiens à l'envoi du formulaire d'enquête « Avortement » proposé par l'ARSIA, nous pouvons aujourd'hui vous livrer quelques résultats concrets et pratiques concernant cette pathologie. Merci à eux pour ces précieuses informations utiles à tous les acteurs de l'élevage bovin.

3 728 troupeaux wallons ont répondu à l'enquête en question. Parmi ceux-ci, **38%** ont déclaré utiliser de l'eau de ruisseau comme source d'abreuvement pour les animaux en période de pâture.

Or, dans ces troupeaux, plus de 15 % des femelles avortées sont positives pour la leptospirose contre seulement 10 % dans les troupeaux qui n'utilisent pas d'eau de ruisseau pour abreuver leurs animaux.

Statistiquement, **ces troupeaux ont donc 43% de risques en plus d'être infectés** par *Leptospira hardjo*. Autrement dit, laisser un libre accès aux ruisseaux pendant l'été est un facteur de risque significatif pour un troupeau d'être infecté par *Leptospira hardjo* et d'être confronté aux pathologies décrites ci-dessus.

Signalons par ailleurs que **l'eau d'étang** comme source d'abreuvement en été

est **moins sûre**, que du contraire ! Cette pratique ne concernant que peu de troupeaux (5% participants), les taux d'infection observés ne sont pas statistiquement exploitables mais il semble néanmoins que ces troupeaux soient davantage infectés (16% de femelles séro-positives) par *Leptospira hardjo* que les autres.

D'autre part, nous avons pu mettre en évidence que **donner exclusivement de l'eau de puits et/ou de distribution est un facteur de protection** vis à vis de la leptospirose.

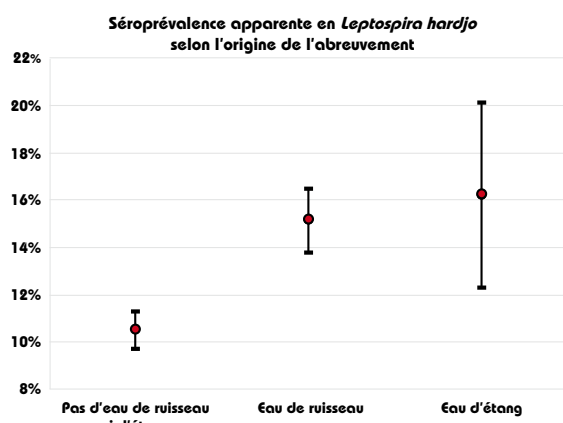
Les leptospires possèdent des caractéristiques de résistance qui permettent de mieux cerner les environnements qui leurs



Le libre accès au ruisseau : un facteur de risque

est **moins sûre**, que du contraire ! Cette pratique ne concernant que peu de troupeaux (5% participants), les taux d'infection observés ne sont pas statistiquement exploitables mais il semble néanmoins que ces troupeaux soient davantage infectés (16% de femelles séro-positives) par *Leptospira hardjo* que les autres.

D'autre part, nous avons pu mettre en évidence que **donner exclusivement de l'eau de puits et/ou de distribution est un facteur de protection** vis à vis de la leptospirose.



3. La naissance de « veaux faibles » est associée à la leptospirose

45% des troupeaux ayant participé à l'enquête ont été confrontés à la naissance d'au minimum un veau faible au cours des 12 mois précédents.

Dans ces troupeaux, 14% des mères étaient porteuses d'anticorps contre *Leptospira hardjo* contre moins de 11% dans les autres troupeaux.

La naissance de veaux faibles dans un troupeau est donc également **un signe clinique statistiquement associé** à la présence de leptospirose.

Comment lutter ?

Contrôle de l'environnement

Les leptospires possèdent des caractéristiques de résistance qui permettent de mieux cerner les environnements qui leurs

	Conditions environnementales	
	Favorables	Défavorables
pH	Basique	Acide
Température	20°C	Proche de 0°C
Milieu	Humide	Sec
Lumière diurne (soleil)	Absence	Présence

sont propices ou défavorables.

Les espèces animales à urine acide, tel que le chien, auront une efficacité épidémiologique plus limitée que celles à urine plutôt basique **tels que les rongeurs** (rats,...). Les températures proches de zéro sont néfastes et une température de -20°C est fatale aux leptospires.

En résumé, attention aux milieux humides, ombragés, abritant des rongeurs. Ce n'est que dans ces conditions particulières que l'on risque d'observer une subsistance longue des leptospires dans l'environnement (jusqu'à 43 jours ou plus, selon les études).

1. La vaccination

Il existe des vaccins contre cette maladie, mais ils n'ont actuellement pas d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) en Belgique. Comme ces vaccins ont une autorisation dans un autre état membre de l'Union européenne, le vétérinaire peut le commander chez un grossiste autorisé selon le **système de la cascade**. Votre vétérinaire peut nous contacter pour de plus amples renseignements.

2. L'antibiothérapie

L'antibiothérapie est toujours délicate à mettre en place et souvent décevante en termes de résultats définitifs. Elle constitue cependant un moyen de contrôle recommandé à l'introduction dans un troupeau d'un animal reconnu séro-positif...

Il convient dès lors de consulter votre vétérinaire pour mettre en place un plan global de contrôle le plus adéquat et le moins onéreux possible.

L'Arsia réagit

Fort de ces informations et d'autres données qui vous seront prochainement communiquées, le conseil d'administration de l'ARSIA a décidé de proposer en complément du Protocole Avortement officiel, **un ensemble de 11 analyses supplémentaires intégralement prises en charge par la caisse mutuelle libre de l'ARSIA** (hors prestations vétérinaires).

Ce choix complémentaire vise deux objectifs :

- ✓ améliorer le diagnostic étiologique individuel (via une analyse PCR sur fœtus et arrière-faix)
- ✓ mettre en évidence des signes d'appel (« alerteurs ») à l'échelle du troupeau

(analyse de type ELISA sur sérum maternel et/ou le lait de tank). Comme son nom l'indique, un alerteur est comparable à une « sonnette d'alarme » vis-à-vis d'un agent pathogène dont on ne soupçonnait pas la présence, ce qui vous permettra de réagir plus rapidement en mettant éventuellement en place un plan de gestion sanitaire au sein du troupeau.

Par cette décision le conseil d'administration met à la disposition des éleveurs wallons le **kit d'analyses offrant en cas d'avortement les possibilités diagnostiques les plus étendues en Europe, voire au monde. En outre, ce kit est entièrement gratuit** (hors prestations vétérinaires) pour les **éleveurs** :

En résumé

La leptospirose est une maladie endémique en Wallonie et est responsable de signes cliniques discrets, elle est de ce fait sous-diagnostiquée.

L'ARSIA propose un diagnostic de troupeau via des analyses sérologiques sur la mère avortée et sur le lait de tank MAIS AUSSI depuis peu, via un diagnostic direct sur le fœtus par PCR, preuve indéniable de la présence de la bactérie au sein de votre exploitation.

Des traitements curatifs et prophylactiques existent. Parlez-en avec votre vétérinaire d'exploitation. Notre équipe vétérinaire est également là pour vous conseiller.

- ✓ **cotisants** à la caisse mutuelle libre de l'ARSIA
- ✓ qui **complètent avec le vétérinaire les volets A et B de l'enquête épidémiologique et soumettent à l'analyse, l'ensemble**

des prélèvements demandés en cas d'avortement.

Dr Vét. Laurent Delooz

Pour toute info : 04 247 62 48

E-mail : laurent.delooz@arsia.be

Pourquoi aider les veaux nouveaux-nés à lutter contre le froid

L'hiver et le froid ne ménagent pas toujours les jeunes animaux. Le Seuil Thermique Critique (STC) est la température extérieure sous laquelle le veau doit produire plus de chaleur et puiser dans ses réserves pour ne pas se refroidir... jusqu'à l'hypothermie qui le met en grand danger.

Dans le cas d'un veau gras, ce seuil se situe autour de 8 à 10°C. Dans le cas d'un veau nouveau-né, il se situe déjà autour de 13°C.

Il faut garder à l'esprit que les réserves sont limitées et s'épuisent rapidement. Chez un veau nouveau-né de 40 kgs, les réserves d'énergie s'épuiseraient en plus ou moins 18 heures ! Les veaux logés dans des bâtiments ouverts ou traversés par des courants d'air glaciaux peuvent frissonner au point d'en mourir. Ils peuvent perdre jusqu'à 10% de leur poids corporel en une seule nuit.

Soyons vigilants : poils hérissés, frissons et tremblements, extrémités froides,... ?

Il est temps d'agir et de vérifier plusieurs points essentiels.

A la naissance

↳ Sécher rapidement et efficacement le nouveau-né

Les apports énergétiques sont-ils suffisants ?

↳ Assurer la prise du colostrum et du lait à temps et en qualité et quantité

La température extérieure est « critique » ?

↳ Lampe chauffante, paille, couverture,...

La surface de contact est froide

↳ Fournir quotidiennement une litière épaisse et sèche

L'humidité de l'air est elle élevée ?

↳ Vérifier la ventilation dans le bâtiment

Y a-t-il des courants d'air ?

↳ Améliorer le box ou le local à partir de plus de 25 m/s... (ce qui correspond à l'inclinaison à 30° de la flamme d'une bougie)



Lutte obligatoire IBR : comment rester en ordre ? Soyez attentifs et prévoyants !

Lorsqu'un statut est attribué, la date d'échéance de validité n'est pas la date à partir de laquelle il faut agir... Il faut entreprendre les démarches de prolongation du statut de manière anticipée !

Statut I2 : Respectez les délais de vaccination. Pratiquement parlant, il est impossible pour l'Arsia de gérer à votre place les calendriers des vaccinations qui sont propres à chaque exploitation. Des envois de rappel seraient par ailleurs administrativement bien trop coûteux !

Statut I2D : Ce statut est un statut de transition, valable pendant 1 an. Il ne peut en principe être prolongé qu'une seule fois sur base d'un bilan IBR complètement négatif. Programmez donc ce second bilan AVANT la date d'échéance du statut.

Statut indemne (I3 ou I4) : Un rappel pour la réalisation du maintien est envoyé par l'arsia et son service Administration de la santé environ 6 semaines avant la date d'échéance. Là aussi, veillez à respecter les délais.

L'éleveur est le responsable officiel du maintien de son statut de troupeau, et non son vétérinaire !

Rappel

Achats de bovins et examens obligatoires

Quelques précisions

Si un bovin est introduit dans un troupeau, un examen à l'achat est exigé conformément à la législation. Une directive de l'AFSCA, parue en janvier dernier, précise la façon d'appliquer cette obligation dans certains cas spécifiques.

1. Si la totalité d'un troupeau change de site, il n'y a pas lieu de procéder à des examens à l'achat. Cependant, s'il s'agit d'un déménagement vers un établissement vide dont le statut sanitaire le plus récent était inférieur pour l'une des maladies réglementées, il y aura un suivi.

Lors du transfert entre les deux établissements, il ne peut y avoir aucun contact des animaux déplacés, avec d'autres animaux.

2. Lorsqu'il y a scission d'un troupeau avec maintien ou non du troupeau initial et que chaque nouvelle partie du troupeau est placée dans des installations vides, il

n'y a pas lieu de procéder à des examens à l'achat.

3. S'il y a fusion de troupeaux, les examens à l'achat sont obligatoires pour tous les animaux ajoutés au troupeau qui reste actif (également si site et /ou responsable était(en)t les mêmes).

Tous les bovins reçoivent le statut le plus bas qui est d'application pour un des troupeaux.

4. Bovin non commercialisé

Lorsque le titulaire valide un passeport (en collant la vignette sanitaire) avec l'intention

de commercialiser son bovin et qu'en définitive le bovin reste présent et enregistré dans le troupeau,

- Si le bovin a réellement quitté le troupeau : les examens à l'achat sont toujours exigés
- Si le bovin n'a pas quitté le troupeau : la réimpression du Document d'Identification (DI) pourra être effectuée sans examen à l'achat uniquement si la demande de réédition (formulaire D accompagné du DI) parvient à l'Arsia endéans les 7 jours calendrier, suivant la date de validation. Cette date dé-

passée, les examens à l'achat seront exigés.

Dans tous les cas, avant la réédition d'un DI, l'auto-contrôle vérifiera si et quand des mouvements ont été enregistrés pour les bovins concernés.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information.

J.-P. Dubois
Arsia – 083/23 05 15

Plus d'infos sur notre site: www.arsia.be

CERISE, outil gratuit, simple, convivial et efficace !

Inscription **GRATUITE**
sur www.arsia.be

EXEMPLE DE DIFFÉRENCES DE PRIX	PAPIER	CERISE
Rebouclage (remplacement de boucle perdue)	2,35 €	1,35 €
Délivrance d'un passeport naissance	2,09 €	1,09 €
Inventaire troupeau	25 €	0 €

Tarif complet sur www.arsia.be

Quels avantages pour l'éleveur ?

- ✓ L'éleveur utilisateur de CERISE bénéficie d'un tarif préférentiel sur certaines prestations (voir ci-dessus)
- ✓ Suite aux déclarations de naissance, il reçoit ses passeports plus rapidement, en +/- 3 jours
- ✓ Il bénéficie d'un inventaire en ligne mis à jour toutes les 24 heures et ne doit plus compléter l'inventaire papier
- ✓ Il peut commander les boucles auriculaires en ligne (primo-identification et retagging)
- ✓ Il ne doit plus renvoyer ses notifications naissance et sortie « papier », sauf s'il participe à la pilothèque. Seuls les passeports des bovins morts doivent être envoyés à l'Arsia
- ✓ Il consulte ses résultats d'analyse (après autorisation par le vétérinaire du transfert d'une copie à l'éleveur)
- ✓ Il importe dans CERISE les données des logiciels agricoles externe (Ariane, Gardian, Isagri, Ceres)
- ✓ Il a à sa disposition un outil de filiation mère-veau
- ✓ Il bénéficie de multiples outils d'aide à la gestion administrative de son troupeau, lui permettant de rencontrer au mieux les contraintes de la conditionnalité (contrôle des erreurs de déclarations, assistance dans le respect des délais de communication,...)
- ✓ Dans le cadre des plans de lutte, il peut gérer:
 - l'IBR (encodage des vaccinations et statut consultable à tout moment)
 - la néosporose (grâce à la filiation mère-veau accessible)
 - la BVD (commande de boucles à biopsie)
 - ... d'autres programmes sont « en chantier » ou prévus !

Cerise est en perpétuelle amélioration pour être toujours plus proche des attentes de l'éleveur.

Un problème, une question ?

Notre Helpdesk CERISE est accessible via le **078/77 00 15** au tarif d'une communication zonale (et non plus via le 0902). Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse helpdesk@arsia.be

Vous avez une adresse mail ?

Dans ce cas, si vous la transmettez à l'Arsia, les résultats d'analyses réalisées sur vos animaux vous sont désormais automatiquement transmis par mail en même temps qu'à votre vétérinaire.

De plus ces résultats sont également disponibles sur CERISE via votre menu « LaboWeb Client ». Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, signalez-le en envoyant un mail à l'adresse suivante : arsia@arsia.be